



académie  
Aix-Marseille



Service Vie Scolaire

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SVS/19-825-206 du 09/09/2019

**COMMISSION ACADEMIQUE D'APPEL DES DECISIONS DE CONSEILS DE DISCIPLINE**

Destinataires : Tous les établissements publics du second degré

Dossier suivi par : M. PEYRE - Tel : 04 42 91 75 73

Veillez trouver, l'arrêté modificatif, fixant la composition de la commission académique d'appel des décisions de conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement pour l'année scolaire 2019-2020.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Composition de la commission académique d'appel de décisions de  
conseil de discipline des établissements publics locaux  
d'enseignement

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

**Rectorat**

**Vu** le Code de l'Education, en ses articles 111-2, R 511-49, D 511-51,

**Service Vie Scolaire**

**Vu** le décret n° 2009-627 du 6 juin 2009.

**Dossier suivi par**

Laurent Peyre

Téléphone

04 42 91 71 64

Fax

04 42 91 70 02

Mél.

ce.svs

@ac-aix-marseille.fr

**Vu** l'arrêté du 17 septembre 2009 fixant la composition de la commission académique d'appel de décisions de conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement.

**ARRETE MODIFICATIF**

L'article 1 de l'arrêté précité est ainsi modifié.


**Article 1 :**

Madame Isabelle Fery est nommée pour une durée d'un an, en remplacement de Madame Patricia Lazzaro, représentante des parents d'élèves PEEP, ceci à compter de la publication du présent arrêté au Bulletin Académique de l'académie d'Aix-Marseille.

**Article 2 :**

Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 29 août 2019

  
Bernard Beignier